

Wunnéngshëllef asbl

l'intégration sociale par le logement



Wunnéngshëllef asbl

- crée en 1988
- 22 associations membres
- 4 institutions étatiques avec accord de collaboration
- 3 départements:
 - Kllassesch-Wunnen
 - Jugend-Wunnen
 - Etape 21



Jugend-Wunnen

- 7 sites
- 37 places
- 34 chambres individuelles, 3 garçonnères

Etape 21

- 1 site
- 17 places
- 17 chambres individuelles

limite d'âge: 18 - 27 ans



Financement

- convention avec le Ministère de la Famille, de l'intégration et à la Grande Région
- Immeubles loués sur le marché privé
- Participation des Jeunes
Jugend-Wunnen: maximum 425.00 €
Etape 21: 300.00 €

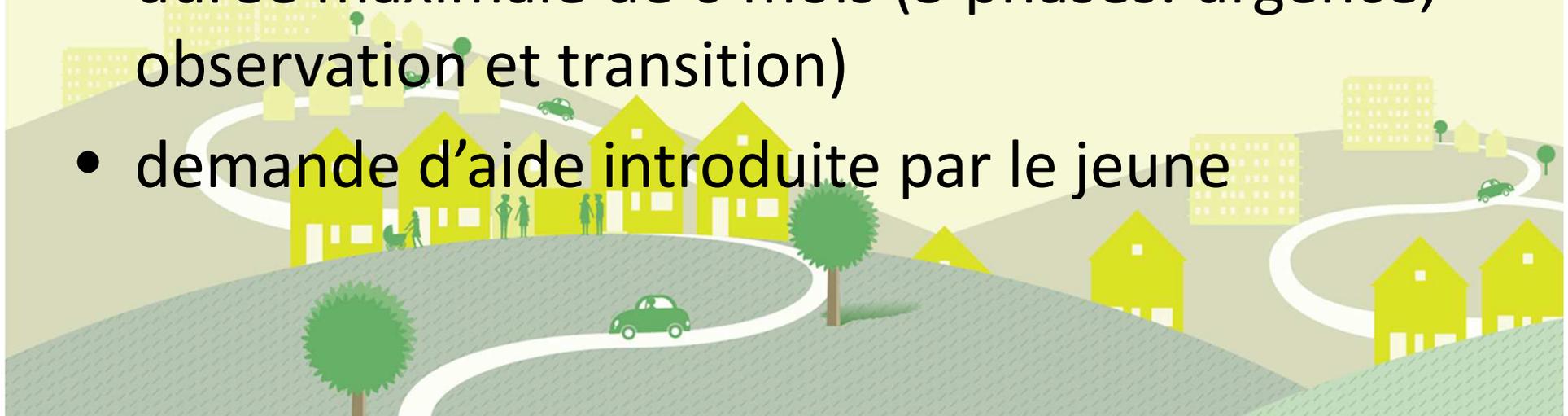
Généralités

Jugend-Wunnen

- être inscrit dans un établissement scolaire, en rupture familiale ou jeunes sortant d'institutions pour mineurs
- prévenir le décrochage scolaire
- obtention d'un diplôme de fin d'études
- durée maximale de 3 ans
- demande d'aide émane d'un service membre

Etape 21

- Jeunes en situation précaire de logement, en décrochage général
- objectif: reprise d'un projet de vie
- durée maximale de 6 mois (3 phases: urgence, observation et transition)
- demande d'aide introduite par le jeune



Encadrement

Jugend-Wunnen

- projet de vie établi avec le service d'accompagnement, p.ex. SPOS
- 1 agent éducatif référent par jeune
- 2 agents par maison
- permanence de 2hrs par semaine



- permanence téléphonique 24h/24
- bilans semestriels
- R.O.I. signé en début de contrat
- participation aux tâches ménagères des parties communes



Etape 21

- projet établi avec l'agent éducatif référant
- collaboration avec d'autres services externes
ADEM, ALJ, SPOS, Psy Jeunes...
- 2 agents éducatifs plein temps
- permanence téléphonique 24h/24



- bilans hebdomadaires ou journaliers
- R.O.I. signé en début de contrat
pas de visites en l'absence des agents éducatifs
- participation aux tâches ménagères des parties communes



Merci pour votre attention!

